

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DGRI 3 Subvention 160.000 euros et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (17e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme le Maire de Paris lui propose d'attribuer à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationale une subvention de fonctionnement et une aide exceptionnelle pour son déménagement ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle ci-joint entre la Ville de Paris et l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales, 29 Avenue de Villiers, 75017 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 160.000 euros, est attribuée à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (n° simpa 21094 ; dossier 2019_02492) au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO